

IMGC

« Les nouvelles technologies font évoluer nos métiers »

L'IMGC est l'association, qui regroupe les différents acteurs de l'Ingénierie de Maintenance dans le génie civil. Entretien avec Pascale Dumez, sa présidente et aussi la directrice générale adjointe de Sixense.

Qu'est-ce qu'un diagnostic en ingénierie de maintenance du génie civil ?

Pascale Dumez : Le diagnostic est l'élément primordial dès lors qu'il s'agit de maintenance des ouvrages. Il permet de déterminer l'origine des désordres, première étape pour sélectionner les solutions d'entretien ou de réparation, ainsi que l'ampleur des travaux à réaliser. Et, par extension, définir l'enveloppe budgétaire. Ainsi, le diagnostic constitue une aide à la maîtrise d'ouvrage pour l'aider à rédiger un cahier des charges à destination des entreprises de travaux. Ces dernières ne peuvent s'en passer, tout comme les fournisseurs de solutions de réparation. Cette prestation a un coût, mais sans commune mesure avec celui des travaux à réaliser.

La première étape d'un diagnostic est l'inspection visuelle. Elle est complétée par des prestations d'auscultations *in situ*, avec un panel d'outils non destructifs ou semi-destructifs, pour mieux connaître l'état de l'ouvrage et l'origine de sa dégradation. La pertinence des conclusions du diagnostic dépendra de la compétence du diagnostiqueur. L'IMGC souhaite valoriser ce métier et veiller à la qualité des prestations par le biais de la qualification. Celle des inspecteurs pour commencer – il y a des réflexions en cours au sein de l'Idrri¹ –, puis celle des diagnostiqueurs. Il s'agira d'une qualification de l'entreprise et des opérateurs la constituant, car il est indispensable de combiner les deux compétences.

Comment un maître d'ouvrage doit-il rédiger un cahier des charges en vue du choix d'une entreprise de diagnostic ?



Pascale Dumez,
présidente
de l'IMGC.

La qualification que nous voulons mettre en place devrait faciliter ce choix. Au sein du comité "Génie civil" de l'Idrri, l'IMGC a participé à la rédaction d'un guide pour aider les maîtres d'ouvrage à passer commande d'une inspection. Ce document doit paraître au premier trimestre 2017. Une réflexion est en cours pour aborder, de la même manière, le sujet du diagnostic...

Qu'est-ce que l'IMGC ? Qui sont ses adhérents ?

L'association a une organisation collégiale : collège BET, collège maîtres d'ouvrage et collège organismes scientifiques. Aujourd'hui, notre association regroupe 28 bureaux d'ingénierie, spécialisés dans les métiers de l'ingénierie de la maintenance. L'IMGC a vocation à promouvoir les métiers de l'ingénierie de la maintenance, de développer des programmes de formations spécifiques,

de permettre aux maîtres d'ouvrage de bien appréhender les prestations, et enfin, d'être un lieu d'échange entre maîtres d'ouvrage, bureaux d'ingénierie et organismes scientifiques.

En septembre dernier, l'IMGC a organisé sa journée technique autour de la thématique "La maintenance de demain". Quelles sont les grandes tendances qui en sont ressorties ?

Les métiers de l'ingénierie de la maintenance sont impactés par l'arrivée du digital, qui va nous permettre d'améliorer notre productivité grâce à de nouveaux outils : tablettes, logiciels... D'autre part, nos métiers évoluent avec le développement de nouvelles technologies, de nouveaux capteurs ou objets connectés. On assiste à une montée en puissance des inspections à distance par drone, avec prise de photos et traitement d'images. Cela fait appel à de nouvelles compétences. Il faut être vigilant vis-à-vis de ces nouvelles technologies, qui ne sont qu'un outil et ne pourront, en aucun cas, se substituer à l'expertise d'une ingénierie. Les opérateurs de drone auront la capacité de prendre des images dans des zones difficiles d'accès dans des conditions optimales de sécurité. Afin de répondre aux besoins de nos donneurs d'ordres, il conviendra de faire valider par une ingénierie la pertinence de l'intervention par drone et la qualité des relevés. Ceci, en définissant des zones à visiter et en choisissant le matériel, en fonction du degré de précision attendu. Les conclusions et les préconisations resteront toujours du ressort de l'ingénieur expert.

Propos recueillis par Frédéric Gluzicki

¹Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité.